

Fédération Française de Voile
Commission Nationale de Discipline
11 avril 2014

Suite à ses agissements, au Cercle de Voile de Marseillan, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Gérard ROTTEE.

La Commission Nationale de Discipline décide :

1°) Monsieur Gérard ROTTEE est sanctionné d'une suspension de la licence Fédération Française de Voile pour une durée d'un mois

2°) Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement disciplinaire de la Fédération Française de Voile, la sanction sera assortie en totalité d'un sursis.

Qu'il sera ici précisé que le sursis sera réputé non avenu si dans un délai de trois ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 20 du règlement disciplinaire de la Fédération Française de Voile.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/92